

DELIBERATION DD2026_071

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB)

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la ville de Bergerac qui disposait d'un abattoir exploité en régie a souhaité en modifier la gestion afin d'assurer sa pérennisation et de promouvoir les circuits courts à l'heure où le marché de la viande connaît d'importantes restructurations.

Que l'abattoir offre un service public indispensable aux éleveurs du département dont un grand nombre sont situés sur le territoire du Grand Périgueux.

Qu'afin de préserver la viabilité économique de cette activité, essentielle à l'activité agro-alimentaire locale et à la valorisation des filières d'élevage du territoire, le Grand Périgueux a décidé en 2019 de participer en tant qu'actionnaire à la création d'une société d'économie mixte en charge de gérer cet équipement.

Que le Grand Périgueux y est donc actionnaire à hauteur de 6,72 % (50 000 €) du capital de 744 100 € et dispose de deux représentants au sein de son conseil d'administration qui en compte 17.

Qu'il convient donc aujourd'hui de désigner les deux représentants du Grand Périgueux au sein de cette structure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants du Grand P2rigueux au sein de la SEMAB suivants :

FAURE Claudine
CHANTEGREIL Florian

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU